



HÉROUVILLE BASKET
VOUS INVITE À SON

VIDE GRENIER



VENEZ CHINER,
SOUTENIR
VOTRE CLUB !



DIMANCHE 13 SEPTEMBRE 2026

PARKING GYMNASSE HUMBERT

HÉROUVILLE SAINT CLAIR



OUVERTURE
AUX EXPOSANTS

6H30



RÉSERVATION
OBLIGATOIRE

(+ PAIEMENT RÉSERVATION)



RESTAURATION
ET BUVETTE

SUR PLACE



- **TARIF 4€/ML** (2ML MINIMUM)
- **5ML MINIMUM**
POUR STATIONNER UNE VOITURE
- **7ML MINIMUM**
POUR STATIONNER UN CAMION



INTERDIT AUX STANDS
TYPE FOOD TRUCK,
BONBONS, ETC..

PLUS QU'UN CLUB, UNE FAMILLE !



#TEAMHB



INFOS

06 70 642 171 / videgrenier@herouville-basket.fr

**RÈGLEMENT INTÉRIEUR
VIDE-GRENIER - HEROUVILLE BASKET
13 SEPTEMBRE 2026**

L'organisateur du vide-grenier est : **HÉROUVILLE BASKET**

Date et lieu de l'évènement :

Le vide-grenier aura lieu le **DIMANCHE 13 SEPTEMBRE 2026**
gymnase Humbert, rue Jean Baptiste Lamarck, 14200 HÉROUVILLE SAINT-CLAIR.

Type d'exposant accepté :

L'inscription en tant qu'exposant au vide-grenier est ouverte **aux PARTICULIERS** mais également **aux PROFESSIONNELS**.

Les particuliers sont autorisés à participer aux ventes au déballage en vue de vendre exclusivement des objets personnels et usagés deux fois par an au plus conformément à la loi 2005-882 du 2 août 2005 modifiée par décret du 7 janvier 2009.

Les professionnels proposant des services de restauration, sandwich, snack, bonbons, etc.. ne sont pas autorisés à s'inscrire, l'association Hérouville Basket proposant des services de restauration et de buvette sur site.

Modalité d'inscription :

Inscription en ligne uniquement avec pré-paiement (**PAS D'INSCRIPTION SUR PLACE**).

Les inscriptions ainsi que le paiement de la réservation doivent être effectués exclusivement en ligne sur le site

<https://www.helloasso.com/associations/herouville-basket/evenements/vide-grenier-herouville-basket>

À l'issue de la réservation, l'exposant reçoit directement son Pass Exposants par email.

Toute personne devra lors du contrôle sur site :

- Justifier de son identité en joignant une copie (recto-verso) lisible de la carte d'identité
- Joindre le présent règlement signé avec mention « lu et approuvé ».
- Joindre une attestation sur l'honneur indiquant que l'exposant n'a pas participé à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile.

Ces formalités constituent un préalable indispensable pour l'acceptation du dossier de réservation. Le manquement à ces obligations entraîne le rejet de la réservation.

Description et tarifs des emplacements :

Les emplacements sont d'une taille fixe de **2 (DEUX) mètres linéaires** avec une profondeur d'ENVIRON 3 (TROIS) mètres. La profondeur peut varier selon l'emplacement.

L'organisateur ne peut garantir une profondeur supérieure à celle indiquée.

L'emplacement minimum est loué au prix de 8€ pour toute la durée de l'événement (*SOIT UN EMPLACEMENT = 2 ML*). Des mètres linéaires supplémentaires peuvent être loués dans la limite de 15 (QUINZE) mètres linéaires par exposant.

Un exposant peut réserver, à son nom, jusqu'à UN emplacement.

Données personnelles :

Lors de l'inscription, l'exposant doit fournir des informations concernant son identité, comme le nom, prénom, adresse complète, adresse mail et numéro de téléphone. L'exposant doit également fournir les informations de sa pièce d'identité.

Ces données sont traitées dans le cadre de l'événement, afin de communiquer avec l'exposant et de lui transmettre des informations et son pass, par email et SMS.

Les données personnelles sont transmises à la mairie de Hérouville Saint-Clair, à l'issue de l'événement, conformément aux obligations de l'organisateur.

L'organisateur de l'événement s'engage à conserver les données de façon sécurisée, pour une durée maximale de 1 an, après quoi les données sont détruites.

En l'absence d'autorisation explicite, les données ne pourront être transmises à un tiers.

Annulation et remboursement à l'initiative de l'organisateur :

L'événement peut être annulé à tout moment par l'organisateur, selon les conditions météorologiques ou par arrêté municipal / préfectoral.

Les réservations sont alors intégralement remboursées dans un délai de 30 jours à compter de la date de l'événement. Le mode de remboursement sera déterminé par l'organisateur au moment de l'annulation.

En cas de report de l'événement, l'organisateur proposera le maintien de la réservation pour la nouvelle date. L'exposant pourra exiger le remboursement s'il ne souhaite pas participer à cette nouvelle date.

Annulation et remboursement à l'initiative de l'exposant :

Toute inscription est définitive et non remboursable. Conformément à l'article L221-28 a13 du Code de la consommation, le délai de rétractation de 14 jours ne s'applique pas, quel que soit le mode d'inscription.

Modification de l'emplacement :

Aucun accord passé entre exposants ne sera autorisé. Seuls les organisateurs présents seront habilités à faire des modifications, le cas échéant.

Horaires d'arrivée et de départ des Exposants :

L'entrée du site du vide-grenier se fait par la rue Jean Baptiste Lamarck.

L'accès au site par les exposants est possible **à partir de 6h30 et jusqu'à 8h00**, sur présentation du pass Exposant et d'une pièce d'identité.

Dès leur arrivée, les exposants seront orientés vers les places qui leur auront été attribuées. Après 8h00, l'organisateur est libre de réattribuer les emplacements des exposants absents, sans que ces derniers puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Tout mouvement de voiture sera interdit après 8h00 et avant 17h00, sauf cas de force majeur (*intempérie*).

Stationnement des exposants :

Le stationnement sur l'espace de la manifestation est interdit pendant toute la durée de celle-ci.

Si l'emplacement loué le permet, l'organisateur le précise à l'exposant, qui pourra stationner son véhicule. Le véhicule sera stationné, en priorité, derrière l'emplacement loué, de sorte à ne pas empiéter sur les emplacements voisins ou sur les voies de circulation.

Les emplacements sont destinés à la vente au déballage uniquement. Un exposant ne peut louer un emplacement dans le seul et unique but de stationner son véhicule.

Objets vendus :

L'exposant peut vendre tout type d'objets qui n'ont pas été achetés en vue de la revente.

L'exposant s'engage à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité et à ne pas proposer à la vente des biens non conformes aux règles ou illégaux.

La vente d'animaux, d'armes (*de toutes catégories*), de fruits, de légumes, de fleurs ou plantes, de boissons, de denrées alimentaires et de produits inflammables est strictement interdite.

Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas d'accident corporel.

Les objets exposés demeurent sous la seule responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne peuvent être en aucun cas tenus pour responsables des litiges tels que pertes, vols, casses ou détériorations.

Nuisances sonores :

La diffusion sonore est strictement limitée et doit faire l'objet d'un accord écrit préalable par l'organisateur.

Le volume sonore doit être limité de sorte à ne pas déranger les autres exposants et les habitants. L'exposant qui diffuse des musiques s'assure d'avoir obtenu toutes les autorisations nécessaires.

Restauration et débit de boissons :

La vente de nourriture et de boissons est strictement interdite et réservée à l'organisateur de l'événement.

Propreté des emplacements :

Tout exposant louant un emplacement est responsable de son état et de sa remise en état. il est tenu de restituer l'emplacement libre de tout déchet. L'organisateur se réserve le droit de facturer la remise en état, le cas échéant.

Exclusion de la manifestation :

L'organisateur se réserve le droit d'exclure de la manifestation un exposant en cas de comportement inadapté, de nuisances ou de non-respect du présent règlement. Un exposant exclu lors de la manifestation ne pourra prétendre au remboursement de sa réservation. L'organisateur pourra refuser l'inscription de l'exposant à ses futures manifestations.

Réclamations et litiges :

En cas de réclamation, l'exposant pourra s'adresser à l'organisateur à l'adresse suivante :

HEROUVILLE BASKET
BOULEVARD DE LA GRANDE DELLE
14200 HEROUVILLE SAINT-CLAIR

En cas de litiges entre l'exposant et l'organisateur, une médiation à l'amiable doit être envisagée. En cas de désaccord persistant, le tribunal compétent peut être saisi par l'une ou l'autre partie.

Contact organisateur :

Courriel : videgrenier@herouville-basket.fr

Téléphone : **06 70 642 171**

Courrier :

Hérouville Basket, "Vide-Grenier"
boulevard de la grande delle,
14200 Hérouville Saint-Clair